



Année Scolaire 2019/2020

# FICHE STATUT DE L'ÉLÈVE

## IDENTITE

NOM : ..... NOM du responsable légal : .....

Prénom : ..... Téléphone : .....

Future classe : .....

**AUCUNE SORTIE** n'est autorisée entre deux heures de cours quel que soit le statut de votre enfant.

Toute **demande** exceptionnelle de sortie d'établissement devra être formulée **par écrit sur le carnet de correspondance**.

*Celle-ci sera soumise obligatoirement à l'accord du CPE.*

*Aucune sortie d'établissement ne pourra être autorisée suite à une communication téléphonique.*

*Veillez cocher le statut de votre enfant et son autorisation de sortie s'il est statut 1 ou 2. Si votre enfant est statut 3 celui-ci n'est pas concerné par les autorisations de sortie en cas d'absence d'un professeur*

## STATUT 1

### EXTERNE

J'autorise mon enfant à SORTIR du collège pour toute absence PREVUE d'un professeur et seulement s'il n'a plus cours après

OUI

NON

## STATUT 2

### DEMI PENSIONNAIRE

#### SANS TRANSPORT SCOLAIRE

J'autorise mon enfant à SORTIR du collège pour toute absence PREVUE d'un professeur et seulement s'il n'a plus cours après

OUI

NON

### **ATTENTION** seuls les élèves en **STATUT 1 et 2 :**

Peuvent ENTRER et SORTIR aux heures prévues par leur emploi du temps  
C'est-à-dire une présence de la 1<sup>ère</sup> à la dernière heure de cours de la journée.  
(Sans obligation de permanence avant ou après les cours)

En cas d'absence IMPREVUE d'un professeur

L'élève **ne sera pas autorisé à sortir** avant l'heure qui est prévue à son emploi du temps

## STATUT 3

### DEMI PENSIONNAIRE

#### AVEC TRANSPORT SCOLAIRE

Présence au collège de sa descente du car dès 8h jusqu'à son embarquement dans le car à compter de 16h40